



## Un institut écocitoyen pour l'agglomération lyonnaise

Note programmatique - 24 février 2025

Gwenola Le Naour (Sciences Po Lyon) et Emmanuel Martinais (ENTPE)

Au printemps 2024, la Métropole de Lyon a souhaité réfléchir à la création d'un institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions, sur le modèle de l'institut écocitoyen de Fos-sur-Mer et de plusieurs de ses homologues apparus ces dernières années dans l'Aude, en Haute-Savoie, en Loire-Atlantique et en région parisienne. Après une première série d'entretiens avec les partenaires potentiels, une mission de préfiguration a été confiée à Sciences Po Lyon et à l'ENTPE. Cette note programmatique présente les résultats de ce travail exploratoire visant à définir les principes d'organisation du nouvel institut et fixer les étapes de sa mise en place.

### 1. Pourquoi un institut écocitoyen ?

Un institut écocitoyen est une structure d'étude et de recherche autonome, qui associe des citoyens, des chercheurs, des organismes experts et des institutions locales pour produire des connaissances sur les pollutions et engager des actions destinées à réduire leurs impacts sur la santé et l'environnement.

Sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, deux enjeux justifient aujourd'hui la création d'une telle structure. Le premier concerne la pollution de l'air qui fait l'objet d'une attention croissante des grands lyonnais et donne lieu à de multiples engagements partenariaux, dont une partie a pris forme dans le cadre de la stratégie air & santé initiée ces dernières années par la Métropole de Lyon. Révélé plus récemment, le second enjeu se rapporte à la pollution aux PFAS qui, sur le territoire métropolitain, se traduit par d'importantes mobilisations citoyennes et de fortes sollicitations des pouvoirs locaux. Les questions posées concernent notamment la contamination des milieux, l'imprégnation des populations, les effets sur la santé et les moyens de protection à mettre en œuvre. Depuis deux ans, des demandes sont également formulées par les associations et collectifs locaux pour la création d'un organisme indépendant de recherche et d'étude en lien avec ces pollutions aux PFAS et leurs effets sur la santé. Discutée à l'occasion d'ateliers d'échange organisés par Notre Affaire à Tous, cette proposition est largement étayée dans le *Manifeste pour un institut écocitoyen dans la vallée de la chimie* diffusé par l'association en mai 2024.

L'institut écocitoyen de l'agglomération lyonnaise serait une réponse concrète à ces demandes citoyennes. Visant avant tout la production de connaissances et la définition de moyens d'action ajustés aux besoins des populations, ce nouvel instrument de gouvernance des pollutions urbaines s'intéresserait prioritairement aux deux enjeux qui motivent sa création (pollution de l'air et pollution aux PFAS), mais il pourrait par la suite s'ouvrir à tous les autres sujets de santé environnementale susceptibles de préoccuper les grands lyonnais.

## 2. Un institut écocitoyen, pour quoi faire ?

Pour répondre aux attentes et besoins de l'ensemble des parties prenantes consultées, l'institut écocitoyen de l'agglomération lyonnaise devrait assurer quatre fonctions principales :

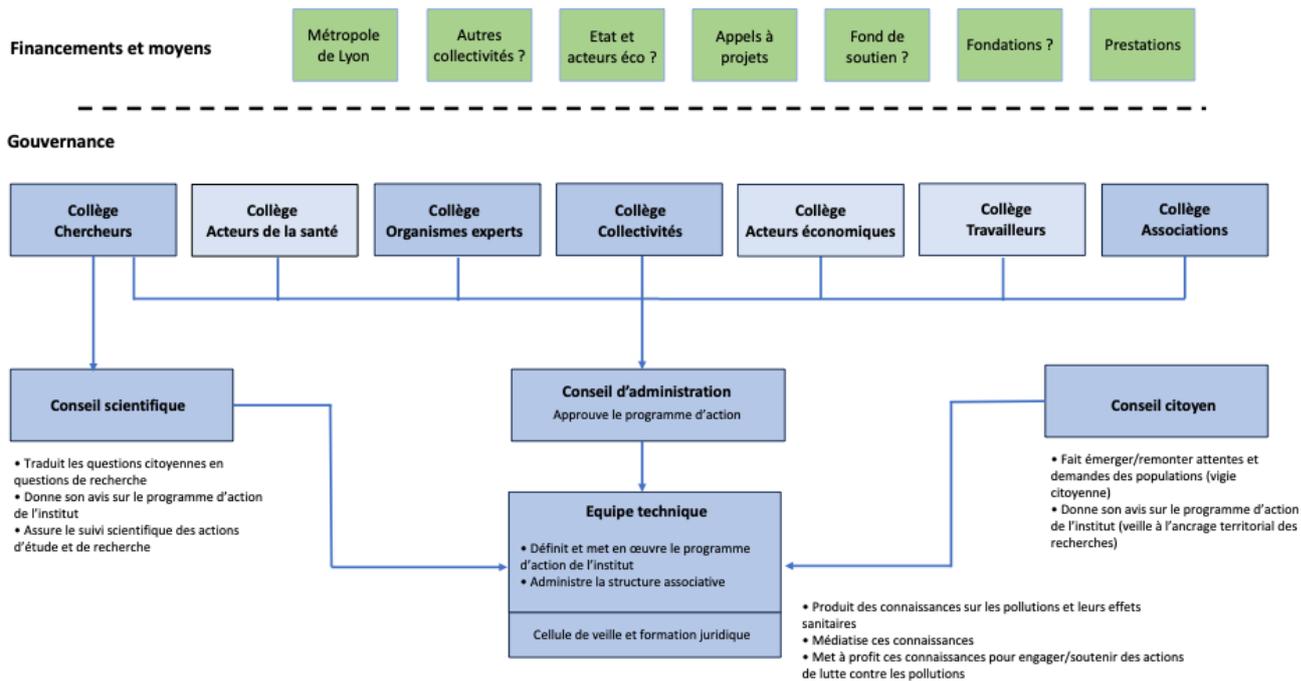
- Une fonction d'**observatoire** (études et recherches) pour produire des connaissances actionnables par l'ensemble des parties prenantes, dont les citoyens, et investir les espaces de la « science non faite », s'agissant par exemple de l'origine des contaminations, de l'imprégnation des populations et des effets sanitaires liés à ces pollutions.
- Une fonction de **centre de ressources** pour le recueil, l'agrégation et la mise à disposition dans des formats accessibles et facilement appropriables de l'ensemble des connaissances, informations et données produites localement sur la pollution de l'air et les pollutions industrielles.
- Une fonction d'**échange** pour recréer des espaces de dialogue aujourd'hui disparus (ou en voie de disparition) et tendre vers une gouvernance multipartite et participative de la pollution de l'air et des pollutions industrielles.
- Une fonction de **veille et formation juridique** pour assurer un suivi continu de la réglementation et de sa mise en œuvre au niveau local, proposer des formations et des expertises pour les publics demandeurs (associations, collectifs citoyens, collectivités locales), accompagner les citoyens demandeurs dans la reconnaissance de leurs droits, proposer des dispositifs d'assistance juridique et orienter les victimes reconnues dans leurs démarches de soin et/ou de reconnaissance en maladie professionnelle.

Posé sur ces quatre piliers, l'institut écocitoyen de l'agglomération lyonnaise aurait au cœur de ses missions de documenter scientifiquement les effets des expositions environnementales sur la santé, notamment via des démarches et méthodes de recherche interdisciplinaires et participatives. Il viserait des objectifs multiples : aider à la sensibilisation et la mobilisation des grands lyonnais sur les enjeux de pollution de l'air et de pollution industrielle ; reconnecter la production de connaissances aux vécus des populations exposées ; valoriser les compétences et savoirs expérimentiels des habitants et usagers en leur permettant de retrouver des prises sur leurs environnements et les contaminations qui les affectent au quotidien ; concevoir des moyens de prévention plus efficaces parce que mieux adaptés aux usages et pratiques locales ; établir des relations plus justes et plus équitables entre scientifiques, experts, décideurs et citoyens ; favoriser des apprentissages mutuels et renforcer les capacités collectives de protection de l'environnement.

## 3. Une structure multipartite, collégiale et indépendante

Comme ses homologues, l'institut écocitoyen de l'agglomération lyonnaise prendrait la forme d'une association loi 1901. Destiné à garantir l'autonomie scientifique et l'indépendance de la structure vis-à-vis de ses financeurs, ce statut associatif permettrait par ailleurs de ne pas limiter le périmètre de ses interventions au seul territoire métropolitain. L'institut écocitoyen de l'agglomération lyonnaise pourrait ainsi facilement s'ouvrir à des territoires adjacents, comme le Pays de l'Ozon, les Vallons du Lyonnais ou la Plaine de l'Ain.

La structure pourrait s'organiser selon le schéma présenté page suivante.



Dans un premier temps, les membres de l'association seraient répartis dans quatre collèges :

- **Un collège « Chercheurs »** qui regrouperait des représentants des institutions et équipes de recherche travaillant sur les thématiques de la pollution de l'air et de la pollution aux PFAS (ANSES, INRAE, ENTPE, GRAIE, Centre Léon Bérard, ANACT, Centre Max Weber, Sciences Po Lyon, Sciences Po Grenoble, Université de Montréal, Université de Saint-Étienne, etc.).
- **Un collège « Associations et collectifs citoyens »** qui regrouperait les ONG et groupes d'habitants aujourd'hui positionnés sur les enjeux de la pollution de l'air et de la pollution aux PFAS (L'air des Lyonnais, La rue est à nous, Clean Cities Campaign, RESPIRE, Action justice Climat Lyon, PFAS contre terre, Ozon l'eau saine, Bien Vivre à Pierre-Bénite, CAPISSOL, Les amis de la table ronde, Notre affaire à tous Lyon, Générations Futures Lyon, etc.).
- **Un collège « Organismes experts »** qui regrouperait les institutions locales productrices de données et de connaissances en santé environnementale, en lien avec les thématiques de la pollution de l'air et de la pollution aux PFAS (ATMO Aura, BRGM, CEREMA, ORS, Centre Léon Bérard, Axelera, IFPEN, etc.).
- **Un collège « Collectivités locales »** qui regrouperait la Métropole de Lyon ainsi que toutes les intercommunalités et communes susceptibles de s'associer à la démarche.

Dans la phase de développement de l'institut écocitoyen de l'agglomération lyonnaise, trois autres collèges pourront compléter la structure de départ : un collège « Acteurs et praticiens de santé » ; un collège « Travailleurs » composé d'instances locales de représentation des salariés (unions départementales ou régionales des syndicats CFTD, CGC, CGT, FO, Solidaires, etc.) ; et enfin, un collège « Acteurs économiques » composé de représentants des industriels émetteurs de polluants atmosphériques et de PFAS.

L'institut écocitoyen de l'agglomération lyonnaise serait dirigé par un conseil d'administration composé de deux représentants de chaque collège. Il serait présidé par un des membres du conseil d'administration et s'appuierait, pour l'ensemble de ses actions, sur une équipe technique comprenant entre deux et six personnes (dont une directrice ou un directeur à recruter dès la création de l'association). Les règles de gouvernance de la structure devront favoriser l'équilibre des pouvoirs et la collégialité, pour permettre aux citoyens et leurs représentants de promouvoir les études et

recherches qu'ils considèrent comme utiles et répondant à leurs préoccupations. L'institut écocitoyen de l'agglomération lyonnaise devrait ainsi « faire sens en commun » des pollutions et des actions de prévention à mettre en place. Par le dialogue et les échanges inter-collèges, il favorisera la confrontation des regards et l'expression des controverses, supports de processus collectifs de problématisation, d'apprentissage et de décision partagée. L'ensemble de ces éléments devrait être discuté lors de la phase de structuration où il est proposé une co-construction des statuts (Cf. infra).

#### **4. Produire de la science pour (et avec) les citoyens**

Pour assurer son double ancrage dans le champ académique et l'espace social de l'agglomération lyonnaise, le futur institut pourrait fonctionner avec l'appui de deux conseils : scientifique et citoyen. Ces conseils pourraient s'auto-saisir ou remettre des avis sur demande du CA ou de l'équipe technique.

Le conseil scientifique serait composé de chercheurs reconnus au plan national et/ou international, dans les domaines de la chimie environnementale, de la toxicologie, de l'épidémiologie et des sciences sociales. Leur ancrage local sera un élément recherché. Le rôle du CS serait d'aider à traduire les attentes citoyennes en questions et projets de recherche, de formuler des avis sur le programme d'actions de l'institut et d'assurer un suivi scientifique des activités d'étude et de recherche de l'équipe technique.

Le conseil citoyen pourrait prendre des formes différentes : un petit groupe de représentants du collège « Associations et collectifs citoyens », une assemblée restreinte d'habitants et d'usagers qualifiés (sur le modèle des conférences citoyennes) ou une agora ouverte à tous les citoyens intéressés et volontaires. Son rôle serait de faire remonter les attentes et demandes des populations exposées, d'aider à l'expression des citoyens et habitants qui ont du mal à prendre part au débat public (en particulier dans les quartiers populaires), de formuler des avis sur le programme d'action de l'institut, d'aider au recrutement des publics susceptibles de s'associer aux recherches participatives de l'institut et enfin, de contribuer à la diffusion des connaissances.

Avec l'appui de ses deux conseils, l'institut écocitoyen de l'agglomération lyonnaise offrirait un cadre propice au développement d'une approche renouvelée de la science, plus participative, citoyenne et démocratique. Il contribuerait également à replacer les riverains et usagers exposés au centre de la gouvernance des pollutions urbaines et industrielles, en ne les envisageant plus uniquement comme des supplétifs des institutions gestionnaires, mais comme des partenaires avec qui co-construire des connaissances actionnables et ouvrir la voie à d'autres manières de penser les pollutions et leurs effets sur la santé.

#### **5. Quelles étapes pour la suite ?**

Il est proposé que le calendrier de création de l'institut écocitoyen de l'agglomération lyonnaise se décompose trois étapes principales. L'objectif de cette feuille de route serait de mettre en place la structure dans un format resserré de quatre collèges d'ici l'automne 2025, puis de la consolider et de la renforcer dans les mois suivants pour tendre de façon progressive vers la structure-cible présentée dans cette note :

- Structuration (avril à septembre 2025) : remobilisation des parties prenantes sollicitées en phase de préfiguration, constitution et organisation des 4 premiers collèges, écriture collective des statuts, consolidation de l'assise financière de l'association (recherche de financement auprès des collectivités locales partenaires mais également des autres parties prenantes, de façon à garantir l'indépendance de la structure).
- Création (septembre à décembre 2025) : constitution du conseil d'administration, élection du bureau, organisation de l'assemblée générale constituante, dépôts des statuts, recrutement d'un responsable (directeur ou directrice).
- Développement (2026) : mise en place des conseils scientifique et citoyen, déploiement de la structure collégiale (de quatre à sept collèges), renforcement de l'équipe technique.